

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

03 novembre 2008 – Ranspach le Bas

Sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr

### Membres présents:

- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- TROENDLE Catherine, Ranspach-le- Bas
- WOHLFARTH Denise, Michelbach le Bas
- OTT Danielle, Leymen
- ZIMMERMANN Brigitte, Michelbach-le- Bas
- KEMPF Christine, Ranspach-le- Bas
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- MERTZ Véronique, Knoeringue
- PFENDLER Pierre, Hagenthal le Haut
- DREYER Bernard, Hagenthal-le-Haut
- OSER Patrick, Leymen
- HAAB Monique, Hagenthal-le-Bas
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- DELMOND Max, Folgensbourg
- PAPA Antoine, Folgensbourg
- GROELLY Caroline, Neuwiller
- HOHLER Urbain, Neuwiller
- LATSCHA Martine, Michelbach-le- haut
- WANNER Christel, Wentzwiller
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- LAMBERT Christian, Ranspach-le-Haut
- RATTE Emmanuel, Ranspach le Haut
- ACKERMANN Roland, Hagenthal le bas

**Assistent :** Melles Frédérique MIESCH, Catherine ROYER et Anne HOFFER, agents de développement  
Mme Wurth Sylvie et M Werner Jean François, Responsables des Multi accueils

**Excuses :** Mme Bubendorff Catherine, M Schmitt Fernand

### Ordre du jour :

**Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 06 octobre 2008**

#### **I/ Services à la Population**

- Présentation des deux multi accueils : Tom Pouce et Les Loustics par les équipes de direction

#### **II/ Finances :**

- Décisions modificatives
- Durée d'amortissement : précisions
- Versement de la subvention du budget principal vers l'enfance

#### **III/ Affaires du personnel :**

- Création d'un poste de rédacteur
- Création d'un poste d'adjoint d'animation de deuxième classe à temps complet

#### **IV/ Environnement :**

- Tarif OM deuxième semestre 2008
- Tarif OC 2008
- Admission en non valeur et point sur les impayés
- Réductions OM/ OC

#### **V/ Fonctionnement intercommunal :**

- Compétence pour l'aménagement des accès des équipements communautaires situés sur RD hors agglomération

#### **VI/ Divers :**

réunion du Groupe de Travail TAD  
Acte réalisé par le président dans le cadre de sa délégation  
Etat d'avancement des dossiers : Zone d'activité, Déchetterie de Michelbach-le- Haut...

Madame Troendle remercie les membres de leur présence. A l'issue, comme de coutume, le verre de l'amitié sera offert par la commune. Le président s'associe à ces salutations et salue la presse.

Le compte rendu du 6 octobre n'apporte pas de remarques particulières et est adopté en l'état. Les membres du conseil sont satisfaits du mode de diffusion du compte rendu, à savoir le téléchargement du projet du compte rendu directement sur le site internet de la collectivité. Il sera dorénavant toujours diffusé de la sorte.

En premier lieu, la parole est laissée aux responsables des multi accueils pour présenter les services. Il est rappelé que le multi accueil Tom Pouce fonctionne depuis 2002 et offre 20 places. Les Loustics de Ranspach-le- Bas a ouvert ses portes au public en avril 2008 et propose 30 places.

## **I/ Services à la Population : Présentation des deux multi accueils**

Mme Sylvie Wurth, directrice du multi-accueil Tom Pouce à Hagenthal le Bas, présente la structure, qui peut accueillir 20 enfants simultanément, dont 10 « grands » et 10 bébés. Les enfants de 63 familles sont actuellement accueillis à Tom Pouce. Elle indique que la plupart de ces enfants viennent de façon régulière et permanente. Quelques enfants viennent occasionnellement, lorsque le planning le permet. Les demandes de garde sont nombreuses, surtout chez les bébés, et la liste d'attente compte à ce jour 9 demandes d'habitants de la CCPS et 13 d'habitants hors CCPS pour l'année 2009. Les enfants fréquentant le multi-accueil sont très majoritairement issus de la CCPS. Seuls quelques enfants inscrits occasionnellement viennent de l'extérieur, dont un enfant handicapé, suivi par le CAMPS (Centre d'Accueil Médico Pédo Psychologique). Cet enfant bénéficie d'un suivi particulier. Mme Wurth explique le rôle social du multi-accueil pour ces cas particuliers.

Les familles utilisatrices du multi-accueil ont très majoritairement des revenus situés au-delà du plafond conseillé par la CAF (4 384€/mois). Les familles ayant des revenus au-delà de ce seuil paient un forfait mensuel de 526.08 €, pour un accueil à temps complet. Les familles habitant en dehors de la CCPS paient une majoration de 30%.

Mr Ackermann estime que ces tarifs sont faibles par rapport aux tarifs pratiqués en Suisse.

Mme Troendlé explique que cela découle de la politique familiale suisse, qui n'encourage pas les femmes à travailler, bien au contraire.

Mme Wohlfarth estime qu'à partir du moment où des familles de la CCPS ayant un enfant accueilli au multi-accueil déménagent en dehors de la CCPS, il ne faudrait plus accepter l'enfant.

Mme Wurth explique que les besoins des familles évoluent souvent entre le moment où une place est réservée et le moment où l'enfant est accueilli. Cela nécessite un constant réajustement. Il est également constaté que les heures d'arrivée et de départ ne sont pas constantes d'une année à l'autre.

Mme Wurth exprime sa satisfaction par rapport aux personnes de son équipe, qui s'investissent beaucoup dans leur travail. Elle demande cependant un demi-poste supplémentaire. En effet, le taux d'encadrement légal ne peut pas toujours être respecté à tous les moments de la journée. Le problème est amplifié en cas d'absence d'un agent pour cause de maladie ou autre.

Mr Baumgartner s'étonne que près de la moitié des enfants fréquentant l'établissement proviennent de Hagenthal le Haut et Hagenthal le Bas.

Mme Wurth précise qu'il n'est pas donné de préférence à ces familles par rapport à d'autres familles de la CCPS. Cela s'explique simplement par la proximité.

Mr Jean-François Werner Directeur du multi-accueil Les Loustics, présente le multi-accueil situé à Ranspach le Bas. Cette nouvelle structure de 30 places a ouvert ses portes au public en mars dernier.

La proportion de familles provenant de l'extérieur de la CCPS est plus importante qu'au multi-accueil Tom Pouce. Ceci s'explique par le fait que l'ouverture de l'établissement est récente, et que les demandes permettant de remplir au maximum l'établissement ont été retenues, en précisant que la priorité est également donnée aux habitants de la CCPS. La part des usagers habitant hors CCPS devrait se réduire au fil du temps. Un enfant en rupture sociale est également accueilli, par le biais du Centre Médico Social. Les enfants de 55 familles fréquentent actuellement le multi-accueil. Cela représente plus d'enfants, le nombre de jumeaux étant en constante augmentation.

34% des familles ont des revenus supérieurs au plafond conseillé par la CAF., et 60% des familles ont un revenu mensuel de plus de 3 000€.

Les enfants sont répartis en 3 groupes : bébés, moyens et grands. Le groupe des bébés est quasi complet. Le groupe des moyens est un peu plus difficile à remplir, alors que le groupe des grands est complet. D'ici avril 2009, l'établissement devrait être saturé.

Concernant l'équipement de cette nouvelle structure, Mr Werner informe que l'aménagement de la cour reste à effectuer. En outre, du mobilier ainsi qu'un lave-vaisselle plus performant sont nécessaires.

Il explique que son adjointe et lui-même assurent le travail administratif. La composition actuelle de l'équipe ne lui permet pas d'assumer cette tâche dans de bonnes conditions. Un poste supplémentaire à mi-temps lui permettrait de se dégager plus de temps pour le suivi administratif.

Mr Werner informe que la liste d'attente est constituée en grande partie de personnes habitant en dehors de la CCPS.

Il rappelle que le taux d'encadrement des enfants est le suivant : 1 adulte pour 5 enfants non marchants, et 1 adulte pour 8 enfants marchants.

Mme Wurth souligne que les 2 multi-accueils comportent 2 étages. Cette configuration fait que le personnel n'est pas suffisant à certains moments, alors qu'il pourrait suffire dans une configuration à un seul niveau. En effet, la réglementation impose qu'une personne ne doit jamais être seule avec un enfant, sur un étage.

## **II. Finances**

### **1. Décisions modificatives**

#### **a. Décision modificative N°6 - Virement de crédits - Budget principal**

**OUI** les explications données par Monsieur le Président

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**ACCEPTÉ** la décision modificative N°6 du budget principal :

D 61523 - Entretien de voies et réseaux : Augmentation de crédits de 31 000 €

D 022 - Dépenses imprévues de fonctionnement : Diminution de crédits de 31 000 €

**CHARGE** le Président de faire toutes formalités nécessaires

#### **b. Décision modificative - Budget enfance**

Mme Hoffer propose de répartir une partie des crédits figurant au compte D022 « dépenses imprévues de fonctionnement ». Elle propose donc de diminuer les crédits de dépenses imprévues de fonctionnement de 23 700 € et de répartir cette somme sur certains articles des chapitres 011 et 012, pour lesquels les crédits prévus initialement risquent d'être insuffisants d'ici la fin de l'année.

Mme Troendlé rappelle que le Contrat Enfance s'achève au 31/12/08. Les actions de ce contrat (multi-accueils Tom Pouce et les Loustics, RAM) seront intégrées dans le Contrat Enfance Jeunesse à compter du 01/01/09. L'année 2008 constituera donc une année de référence. A ce titre, il est important que toutes les dépenses correspondantes à l'exercice concerné soient bien prises en compte sur l'exercice budgétaire 2008.

### **2. Précisions durée d'amortissement**

En complément des précédentes délibérations prises au sujet des amortissements, il convient de préciser que l'électroménager sera amorti sur une durée de 6 ans. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **3. Versement de la subvention du budget principal au budget annexe enfance**

**OUI** les explications de Monsieur le Président rappelant les principes de fonctionnement des contrats enfance et contrat enfance jeunesse avec la CAF

**VU** la demande de la CAF d'inscrire, au budget principal, les subventions versées pour équilibrer le fonctionnement du service au budget annexe

**VU** les crédits inscrits au budget principal à l'article 67441

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**DECIDE** de procéder au versement de la subvention du budget principal vers le budget annexe enfance à raison de 150 000 € au mois de novembre 2008 en vue de financer le fonctionnement des services Crèches de Ranspach-le- Bas et Hagenthal-le-Bas, le RAM et le service jeunesse.

**AUTORISE** le président à réaliser toutes formalités nécessaires

Monsieur Oser Patrick s'étonne de la somme versée. Il lui est répondu que la somme est conforme aux estimations budgétaires et qu'elle permet le fonctionnement des deux crèches, du RAM et du service jeunesse. Il est précisé que sur le montant versé au budget enfance, il est attendu une recette de l'ordre de 55 à 60% de la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

### **III. Affaires du personnel**

#### **1. Création d'un poste de rédacteur**

Monsieur le président propose au conseil la création d'un poste de rédacteur qui serait proposé à Virginie Rentz. En effet, un renfort de personnel vu la charge de travail actuel et les dossiers à venir (Siège, zone d'activités) n'est pas inutile. Cette embauche est également réalisée compte tenu des très fortes probabilités de congé maternité et parental d'agent actuellement en poste.

Par ailleurs, il est exprimé la volonté de faire un travail plus approfondi sur le suivi des impayés, ceci dans le souci de limiter le nombre et le montant des sommes admises en non valeur.

Monsieur Papa Antoine évoque la possibilité de recourir à des personnes en apprentissage pour réaliser ces missions en vue de réaliser des économies. Cette solution est écartée car les thématiques et dossiers gérés par l'intercommunalité nécessitent du personnel formé.

**VU** la demande de Mme Goetschy Déborah, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe titulaire nommée à temps complet, de bénéficier à compter du 12 novembre 2008 d'un congé parental avec un retour d'activité à hauteur de 50%

**VU** les besoins liés au fonctionnement courant de la Communauté de Communes Porte du Sundgau et à l'activité plus importante de la structure intercommunale dans les mois à venir compte tenu des dossiers émergents (Création de la zone d'activité intercommunale, projet du siège communautaire...) mais aussi à la nécessité d'entreprendre avec une rigueur accrue le recouvrement des factures ordures ménagères en aidant notamment les services de la perception dans cette mission

**OUI** les explications complémentaires données par le Président

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Felzhalb Bernard et Mme Haab Monique s'abstenant

**DECIDE** de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 12 novembre 2008

**CHARGE** le Président de faire toutes formalités nécessaires

#### **2. Création d'un poste d'adjoint d'animation de deuxième classe à temps complet**

Il est expliqué que des personnes ont démissionné à la crèche de Ranspach le bas et que le remplacement ne peut se faire dans le même cadre d'emploi, aussi il est demandé la création d'un poste d'adjoint d'animation de deuxième classe à temps complet.

**VU** le tableau des effectifs de la Porte du Sundgau

**VU** les démissions qui sont intervenues récemment dans le personnel des multi accueils et les candidatures recueillies pour occuper ces postes

**VU** l'inadéquation des diplômes et titres de ce personnel à recruter avec le tableau des effectifs

**OUI** les explications complémentaires données par le Président

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**DECIDE** de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008

**CHARGE** le Président de faire toutes formalités nécessaires

### **IV. Environnement**

#### **1. Tarifs OM deuxième semestre 2008 - OC 2008**

Mademoiselle Catherine ROYER expose les prévisions budgétaires sur le budget ordures ménagères en prévision de l'ouverture de la déchetterie de Michelbach-le-Haut, mais aussi en vue de provisionner les frais de recouvrement des impayés antérieurs à 2004 (qui étaient encore sur le budget général et dont on ne récupèrera sans doute

qu'une faible partie), et de commencer progressivement à imputer les frais du personnel sur le budget ordures ménagères et non sur le budget général comme cela est fait jusqu'à présent.

Ainsi, il est estimé que d'ici 2010, nous aurons 71 000€ de frais de fonctionnement supplémentaires, soit une augmentation de 9% de la redevance ordures ménagères par rapport à 2007.

Ces frais se répartissent comme suit :

- Fonctionnement supplémentaire avec la déchetterie de Michelbach-le-Haut :	40 000€
- Intérêt pour le prêt de la déchetterie de Michelbach-le-Haut :	12 000€
- Amortissement du mobilier de la déchetterie de Michelbach-le-Haut :	2 000€
- Provision pour admissions en non valeur sur impayés antérieurs à 2004 :	<u>5 000€</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>59 000€</b>

- Un mi-temps secrétariat sur budget ordures ménagères : 12 000€

(Temps réel passé par la secrétaire sur le budget ordures ménagères : compta, suivi de la redevance et des impayés, sans compter le temps passé par l'agent de développement pour le suivi du dossier déchetterie et les renouvellement/suivi des marchés).

**TOTAL : 71 000€**

Il est donc proposé d'augmenter progressivement la redevance pour arriver aux 9% d'ici 2010, à savoir :

- 4% d'augmentation en 2008 (soit 1% d'augmentation pour la redevance ordures ménagères - 2<sup>ème</sup> semestre, 3% d'augmentation ayant déjà été imputés au 1<sup>er</sup> semestre et 4% d'augmentation pour la redevance OC 2008).
- 2% d'augmentation en 2009
- 3% d'augmentation en 2010

OUI l'exposé de Mademoiselle Catherine ROYER, agent de développement expliquant l'augmentation prévisionnelle des dépenses de fonctionnement en raison de la création d'une deuxième déchetterie

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs de la redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2008 comme suit :

	forfait mensuel ménage	part proportionnelle mensuelle	total/semestre
Etudiant	7 €	2 €	54 €
1 personne	7 €	4 €	66 €
2 personnes	7 €	9 €	96 €
3 personnes	7 €	13 €	120 €
4 personnes et +	7 €	18 €	150 €
Résidence secondaire	25 €		150 €

DECIDE de fixer les tarifs ordures commerciales 2008 comme suit :

<i>Volumes (L/semaine)</i>	<i>Tarifs (€/mois)</i>	<i>Tarifs (€/an)</i>
0-25	5 €	60 €
26-50	11 €	132 €
51-200	18 €	216 €
201-400	35 €	420 €
401-600	53 €	636 €
601-800	71 €	852 €
801-1000	93 €	1 116 €
1001-1500	128 €	1 536 €
1500-2000	230 €	2 760 €
≥ 2001	283 €	3 396 €

**PRECISE** que sont redevables tous les professionnels répertoriés au sein de la Communauté de Communes.

## 2. Admission en non valeur et point sur les impayés

Mme Ott, Vice-Présidente explique que le Percepteur a fait une demande d'admission en non valeur pour toutes les sommes inférieures à 1€, qui compte tenu de leur montant sont irrécouvrables.

**VU** la demande de Monsieur le Percepteur d'accepter en non valeur certaines sommes sur le budget annexe ordures ménagères

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

**DECIDE** d'accepter l'admission en non valeur des sommes suivantes :

### Exercice 2007

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>TITRE</b>	<b>MONTANT</b>
GREDER	André	2007	0,50 €
IMMELIN	Denis	2007	0,08 €
EICHENBERGER	Katharina	2007	0,70 €
GROELLY	Céline	2007	0,36 €
KEMPF	Jean-Paul	2007	0,02 €
SCHERMESSER	Stéphane	2007	0,02 €
	Marie-		
CARREY	Thérèse	2007	0,30 €
MISSLIN	Bernard	2007	0,97 €
MULLER	Stéphane	2007	0,30 €
OSTERMANN	Claude	2007	0,08 €
WANNER	Philippe	2007	0,08 €
ROLLER	Vincent	2007	0,02 €
ZIMMERMANN	Anne	2007	1,00 €
			<u>4,43 €</u>

### Exercice 2006

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>TITRE</b>	<b>MONTANT</b>
GRUN	Gerd	10 rue de Hagenthal	Folgensbourg	2006	112,80 €
					<u>112,80 €</u>

**CHARGE** Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

Monsieur Le Président fait un point sur les impayés et précise que les sommes sont encore toujours très importantes et qu'en conséquence il souhaite mettre en place un plan de recouvrement strict, à savoir :

- Un courrier de relance sera envoyé aux administrés n'ayant pas payé leurs ordures ménagères. Ce courrier sera signé par le Président et le Maire de la commune concernée ;
- Un courrier sera envoyé aux propriétaires dont les locataires figurent sur le listing des impayés en leur demandant d'éventuellement retenir le montant des impayés sur la caution ;
- Afin de recouvrer les impayés lors des ventes de biens immobiliers, le retardement de la signature de la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA° pourrait servir de moyen de pression afin de régulariser la situation de l'administré.

Depuis début septembre, il n'y a eu aucune évolution sur les impayés du budget général (c'est-à-dire redevances facturées avant 2004), le bilan étant arrêté à la somme de 4 901.44€.

Sur le budget général par contre, nous pouvons constater une évolution encourageante, à savoir une diminution de 12 000€ par rapport à début octobre (57 085.15€ au 24/10/2008 contre 69 375.85€ au 8/10/2008).

### 3. Réductions OM/ OC

OUI les explications de Madame la Vice- Présidente, Mme Ott au sujet des réductions à accorder

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

ACCORDE les réductions OM suivantes :

KNOERINGUE

NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE
GUIDOT	Denis	13 rue d'Altkirch	68220	KNOERINGUE	38/2008	<u>8,64 €</u> 8,64 €	Départ fils en avril 2008

CHARGE Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires et de signer toutes pièces

### V/ Fonctionnement Intercommunal - prise de compétence voirie

Monsieur le Président rappelle l'origine du dossier. Le conseil général a subordonné l'obtention du permis de construire de la déchetterie de Michelbach-le- Haut à la création d'un tourne à gauche et la mise en place d'une servitude de visibilité.

Dans la mesure où la Porte du Sundgau ne dispose pas de la compétence voirie, elle ne peut faire entreprendre les travaux, ni les financer. Il reviendrait à la commune de Michelbach-le- Haut de prendre en charge les travaux et les frais. Les services ont cherché des solutions de montage financier mais l'ensemble des solutions trouvées laissait un reste à charge financier à la commune de Michelbach-le-Haut. Dans la mesure où cet équipement est hors du territoire aggloméré de Michelbach-le-Haut et que l'aménagement dessert uniquement un équipement communautaire, cette situation n'était pas logique. Une rencontre a été organisée avec les services de la Sous Préfecture, et il est proposé de doter la Porte du Sundgau de la compétence en matière de voirie avec une détermination restreinte de l'intérêt communautaire.

Mme Troendle demande que les communes soient très réactives sur la prise des délibérations concordantes car en l'absence de cette compétence voirie, la Porte du Sundgau ne peut déposer des dossiers de subvention qui doivent absolument être déposés avant la fin de l'année.

Il est donc convenu que les communes délibéreraient avant la mi novembre et transmettent très rapidement les délibérations en Sous Préfecture pour que l'arrêté préfectoral modifiant les compétences statutaires de la Porte du Sundgau soit pris avant la fin de l'année.

Cette proposition est acceptée. Il est ensuite proposé de passer au vote.

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

VU l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2006 relatif aux statuts de la Communauté de Communes Porte du Sundgau

OUI les explications de Monsieur le Président quant à l'intérêt de permettre à la Porte du Sundgau d'intervenir en matière de voirie au regard d'un intérêt communautaire bien défini

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

**DECIDE** de prendre la compétence :

**Création ou aménagement, entretien du réseau de voirie d'intérêt communautaire :**

**Sont considérés d'intérêt communautaire les voies et aménagements d'accès aux équipements communautaires, existants ou à créer, situés sur Route départementale et hors des limites des agglomérations**

**CHARGE** le Président de faire toutes formalités nécessaires et de demander aux communes membres de délibérer sur cette proposition de modification statutaire

## **VI. Divers**

- réunion Groupe de travail TAD : Mme Wohlfarth fait un rapide compte rendu des discussions tenues lors du groupe de travail. Différentes pistes de travail ont été avancées en matière de transport (rapprochement avec le distribus et la CC3F) et amélioration du service actuel mais des réunions sont encore nécessaires avant une décision du conseil communautaire.

- Monsieur le Président rappelle que l'enquête publique sur la zone d'activités d'Attenschwiller s'est achevée. Seule une remarque a été consignée de la part d'une habitante, signe que le projet n'est absolument pas remis en cause. Des compromis de vente supplémentaires ont été obtenus, la commune cherche encore à proposer du terrain aux personnes voulant échanger. La maîtrise foncière est donc en bonne voie.

Il est rappelé que les extraits de grand livre retraçant les dépenses ordonnancées par le président pour les 3 budgets sont à la disposition des membres.

Monsieur Wolgensinger informe les membres de l'état d'avancement de la déchetterie de Michelbach-le-Haut. Il précise que les travaux de terrassement et de réseaux sont terminés. Les murs de quai seront posés semaine 46. La canalisation d'alimentation en eau potable sera descendu e de 40 cm sur 55 cm de long (suite à l'arasement du talus), courant du mois de novembre.

Concernant le plan de dégagement en aval, tous les propriétaires ont signé un compromis de vente sauf un. Une enquête publique a été engagée, elle se déroulera du 27 novembre au 11 décembre en mairie de Michelbach-le-Haut afin de grever les terrains situés dans le plan de dégagement d'une servitude de visibilité.

Monsieur Roth s'interroge sur la réunion de la gendarmerie qui s'est tenue récemment ainsi que sur la réunion avec le Sous Préfet. Monsieur le Président répond que concernant la rencontre avec le Sous Préfet, il s'agissait d'une rencontre informelle dont l'objectif était de mieux faire connaissance. Aucune décision n'a été prise, les dossiers communaux ont simplement été évoqués.

Concernant la gendarmerie, contrairement aux engagements pris précédemment, l'Etat ne portera pas la réhabilitation de la caserne. C'est aux collectivités locales de s'engager pour réaliser l'opération immobilière et louer ensuite par bail, la caserne à la gendarmerie. Des montages financiers ont été présentés. Ce qui est certain c'est que l'Etat souhaite que la brigade d'Hagenthal soit maintenue compte tenu de la frontière « verte » avec la Suisse. Il est néanmoins évoqué de disposer d'une gendarmerie adaptée aux besoins et à l'activité réelle de la brigade (pas de cellule, par exemple car le coût est important et qu'elle n'est quasiment pas utilisée)

La comcom n'est pas compétente pour ce dossier. Un courrier a donc été adressé aux communes Hagenthal le Bas et Hagenthal le Haut (la gendarmerie actuelle est assise sur les deux bans communaux) pour savoir si elles souhaitent porter l'opération de manière isolée, à deux ou alors si elles comptent demander à la Porte du Sundgau de prendre la compétence « construction de la gendarmerie ». Nous attendons donc la réaction des communes.

La séance est levée à 22h00.